

SAINT-JOSSE
SINT-JOOST

QUESTIONS ÉCRITES



SAINT-JOSSE
SINT-JOOST

Question écrite du Conseiller communal - M. MOUHSSIN - relative au calcul des ETP

Madame la Présidente du Conseil communal,
Madame la Secrétaire communale,

Je vous prie de bien vouloir inscrire la présente comme question écrite relative à l'évolution du personnel communal et, plus précisément, au calcul des équivalents temps plein pour l'année 2023.

Lors d'une précédente interpellation au conseil communal, j'ai présenté deux tableaux issus du budget 2024, reprenant les données relatives au personnel communal au 30 juin 2023. Sur cette base, j'ai indiqué qu'en additionnant les agents ACS, les contractuels et les statutaires, on arrivait à un total d'environ 811 équivalents temps plein.

Au cours de la séance, Monsieur le Bourgmestre a affirmé que ces chiffres étaient erronés. Il a en outre indiqué que l'inspecteur régional aurait signalé des erreurs dans la manière dont la commune de Saint-Josse et le service des ressources humaines calculaient les ETP.

Dans ce contexte, je souhaiterais obtenir une réponse précise aux questions suivantes :

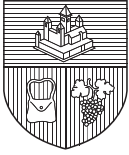
1. Quels sont, pour l'année 2023, les chiffres exacts des ETP concernant :

- le personnel ACS,
- le personnel contractuel,
- le personnel statutaire,
- ainsi que le total consolidé de ces catégories ?

2. Quelle est, pour chacune de ces catégories, la méthode de calcul retenue par l'administration pour déterminer les équivalents temps plein ?

3. Quelles sont les erreurs qui auraient été identifiées dans le calcul antérieurement utilisé ou présenté, et à partir de quand ces erreurs auraient-elles été constatées ?

4. Qui a précisément signalé ces erreurs : s'agit-il d'une observation formelle de l'inspection régionale, d'un échange administratif, d'une remarque informelle, ou d'un autre type d'intervention ?



SAINT-JOSSE
SINT-JOOST

Réponse à la question concernant le calcul des ETP

Monsieur le Conseiller,

Je vous remercie pour votre interpellation.

Il me semble avoir eu l'occasion de vous répondre sur la question des ETP mais je n'ai pas de difficulté à le refaire.

Mon explication sera la même, le chiffre de 811.42 est erroné. Il se basait sur le nombre de personnes et non pas le nombre d'ETP.

Je vous confirme la trajectoire pour votre deuxième question notamment en ne renouvelant pas les CDD, pensions et en actant les départs volontaires.

A ce stade, nous comptons:

- 7 départs volontaires (6.55 eqtp)
- 6 fins de CDD (5.5 eqtp)
- 1 Pension (1 eqtp)
- 2 Licenciements (2eqtp)
- 1 abandon de poste (1 eqtp)

Le cadre sera mis à jour pour mieux coller aux réalités.

Nous avons effectivement des contacts avec Parking Brussels et des garanties solides pour ce qui concerne le personnel.

Nous avons été longtemps pionnier en matière d'internalisation et aujourd'hui, il faut bien s'en rendre compte, ce modèle n'est pas tenable à terme.

Toutes les communes se recentrent sur leurs missions de base et le personnel qui assume les services à la population est bien évidemment maintenu.

Nous ne sommes ni une île, ni un cas isolé, les défis financiers que les communes connaissent sont bien présents et seront accentués dans les années à venir.

Pour préparer l'avenir, nous agissons dès à présent en limitant nos dépenses, en renforçant nos recettes et en maintenant une haute qualité de service à la population.



SAINT-JOSSE
SINT-JOOST

Question écrite du Conseiller communal - M. MOUHSSIN - relative à l'éclairage public du square Armand Steurs

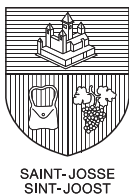
Des habitants m'ont signalé que les luminaires de ce square ne fonctionnaient plus et qu'il n'y avait plus d'éclairage dans cet espace la nuit. Cette situation suscite de vives inquiétudes parmi les riverains, notamment pour des raisons de sécurité.

Dans ce contexte, je souhaiterais obtenir des réponses aux questions suivantes :

1. Le Collège a-t-il été informé de cette situation ?
2. Dans l'affirmative, s'agit-il d'une extinction volontaire des luminaires ou est-ce dû à un problème technique ?
3. Des habitants ont-ils contacté les services compétents à ce sujet ?
Si oui, une réponse leur a-t-elle été apportée ?
4. Quelles sont les suites qui seront données à cette situation ?

Je vous remercie par avance de l'attention portée à cette question.

Ahmed Mouhssin



Réponse à la question concernant l'éclairage public du square Armand Steurs

Monsieur le Conseiller,

Je vous remercie pour votre interpellation.

La situation est connue des Services communaux et voici les éléments que je peux vous communiquer à ce stade. Il ne s'agit pas d'un dysfonctionnement mais bien d'un nouveau système mis en place par Sibelga.

Voici un rapide historique de la situation afin d'éclairer, sans mauvais jeu de mots, cette situation.

Plusieurs habitants vivant aux abords du Square Armand Steurs ont contacté les services compétents afin de signaler une absence d'éclairage durant la nuit. Ces signalements ont immédiatement été pris en compte et relayés à Sibelga afin que les vérifications nécessaires puissent être effectuées.

Le 29 avril 2026, notre service a sollicité Sibelga afin de planifier une intervention relative à l'éclairage public et d'assurer le suivi du dossier. En réponse, il a été précisé que les luminaires du Square Armand Steurs avaient récemment été modernisés dans le cadre d'une conversion vers un système LED télécontrôlé. Les premières analyses indiquaient que les installations fonctionnaient normalement, tout en permettant de poursuivre les vérifications nécessaires.

Le 26 mai 2026, à la suite de nouvelles interpellations et des préoccupations exprimées par plusieurs riverains, les TP ont repris contact avec Sibelga afin de demander une intervention rapide et un nouvel examen de la situation.

Après analyse technique complémentaire, Sibelga a confirmé que le Square Armand Steurs avait récemment bénéficié d'une modernisation de l'éclairage. Le système LED télécontrôlé installé a été paramétré en tenant compte de la fermeture nocturne du parc. L'absence d'éclairage constatée ne résulte donc pas d'une panne technique, mais bien du fonctionnement prévu de l'installation. Les horaires actuellement programmés pour l'éclairage intérieur du square sont les suivants :

- Horaire d'été (mai à septembre) :

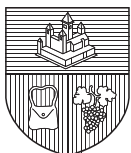
- extinction à 22h00 ;
 - allumage à 06h00.

- Horaire d'hiver (octobre à avril) :

- extinction à 19h30 ;
 - allumage à 06h00.

Ces informations ont été communiquées aux personnes nous ayant contacté et le dispositif pourrait être évalué afin de voir s'il est nécessaire et possible d'étendre les horaires pré-définis.

Je vous remercie pour votre attention.



SAINT-JOSSE
SINT-JOOST

Question écrite du Conseiller communal - M. MOUHSSIN - relative au local sis rue de la Rivière 36

Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les Échevins,

J'ai constaté ce 5 mai 2026 que des travaux de nettoyage étaient effectués au sein du bien situé au 36, rue de la Rivière, où est établi le Café VOX, dont la commune est propriétaire.

Ces travaux se déroulaient aux alentours de 20 heures. J'ai pu observer que deux personnes procédaient au vidage de contenu dans un container positionné rue de la Rivière. Il m'est apparu que ces personnes n'étaient pas des agents communaux.

Je souhaiterais dès lors obtenir des éclaircissements sur les points suivants :

1. Qui sont les personnes ou l'entreprise mandatée pour effectuer ces travaux ?
2. Dans quel cadre ces travaux ont-ils été ordonnés ou autorisés ?

Je vous remercie.
Ahmed Mouhssin
Conseiller communal



SAINT-JOSSE
SINT-JOOST

Réponse à la question concernant le local sis rue de la Rivière 36

Suite à votre question écrite relative aux travaux effectués dans le bien communal sis rue de la Rivière, 36 e/c, je vous prie de trouver ci-dessous les éléments de réponse :

- Depuis juin 2025, et à la suite de la faillite de l'ancien gestionnaire du débit de boissons, le bien a été squatté ;
- Lors de la reprise de possession du bien, les services communaux ont constaté un état de délabrement avancé, avec la présence de déchets à tous les étages ainsi que de nombreux encombrants dans la partie logement et, plus particulièrement, dans les caves de l'immeuble ;
- Dans un premier temps, nous avons sollicité le service compétent pour l'évacuation des déchets et autres encombrants. Celui-ci nous a toutefois indiqué que, compte tenu du volume à évacuer et de la surcharge actuelle de travail, il n'était pas en mesure d'effectuer cette intervention ;
- En date du 24 mars 2026, nous avons demandé un devis à notre société adjudicataire. Celui-ci s'élevait à 12.096,85 € TVAC et nous a semblé excessivement élevé ;
- Début mai, à la demande du service, le futur repreneur du débit de boissons a marqué son accord pour procéder lui-même au vidage des lieux, la Commune s'engageant à mettre un conteneur à sa disposition.

Cette dernière solution nous a semblé la plus réaliste et la plus économique, tant pour le futur repreneur que pour la Commune.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller, l'expression de mes salutations distinguées.



SAINT-JOSSE
SINT-JOOST

Question écrite du Conseiller communal - M. MOUHSSIN - relative à l'accumulation d'eau avenue de l'Astronomie n°13 - 17 mai 2026

Monsieur le Bourgmestre,

Ce dimanche 17 mai 2026, aux alentours de 16h12, je passais avenue de l'Astronomie devant la maison communale (n°13). En raison des fortes pluies, j'ai pu constater la présence de flaques d'eau importantes sur le trottoir, contraignant les piétons à se déplacer sur la piste cyclable pour pouvoir circuler.

Si la situation ne présente pas de danger immédiat, elle génère néanmoins une gêne réelle pour les usagers et une cohabitation peu souhaitable entre piétons et cyclistes.

Je me permets dès lors de vous poser les questions suivantes :

1. L'administration est-elle informée de ce problème d'accumulation d'eau à cet endroit ?
2. Un entretien régulier des grilles d'évacuation des eaux pluviales est-il prévu dans ce secteur ?
3. Des aménagements sont-ils envisagés pour améliorer l'écoulement des eaux sur ce tronçon ?

Je joins à la présente une photographie prise sur place illustrant la situation.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de mes salutations distinguées.

Ahmed Mouhssin



SAINT-JOSSE
SINT-JOOST

Réponse à la question concernant l'accumulation d'eau avenue de l'Astronomie n°13
- 17 mai 2026

Monsieur le Conseiller,

La dernière campagne de curage des avaloirs menée par la commune a eu lieu du 6/04/26 au 8/05/26.

S'agissant d'une voirie régionale, l'avenue de l'Astronomie n'est pas reprise dans ce parcours. La prochaine campagne menée par l'Agence Bruxelles propreté sur les voiries dont elle a la gestion aura lieu entre le 27/05/26 et le 1/06/26.

Le curage des avaloirs de l'avenue de l'Astronomie est prévu le 29/05/26 et la Région est informée de toute situation problématique constatée par nos services préalablement à ses campagnes qui ont lieu trois fois par an.



SAINT-JOSSE
SINT-JOOST

Question écrite du Conseiller communal - M. MOUHSSIN - relative aux accès Wi-Fi et écrans interactifs à La Nouvelle École

Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Échevins,

Le 14 avril 2026, j'ai effectué une visite de La Nouvelle École. J'ai pu constater que si plusieurs classes sont équipées d'écrans interactifs, certaines d'entre elles ne bénéficient pas d'une connexion Wi-Fi opérationnelle. Des enseignants se voient dès lors contraints d'utiliser leur connexion mobile personnelle – via partage de connexion 5G – pour faire fonctionner ces équipements. Cette situation est inacceptable : on ne peut exiger du personnel enseignant qu'il compense, avec ses propres outils, des lacunes dans l'infrastructure numérique d'un établissement communal.

Je vous pose dès lors les questions suivantes :

1. La direction de l'école a-t-elle déjà signalé ce problème à la commune ?
Si oui, à quelle date et sous quelle forme ?
2. Des mesures ont-elles été prises en réponse à ce signalement ? Si oui, lesquelles ?
3. Quelles solutions concrètes le Collège entend-il mettre en œuvre pour garantir un accès Wi-Fi fonctionnel dans l'ensemble des classes équipées d'écrans interactifs, et dans quel délai ?

Dans l'attente de votre réponse, je vous adresse mes salutations respectueuses.

Ahmed Mouhssin
Conseiller communal – Groupe Ecolo GROEN
Commune de Saint-Josse-ten-Noode



SAINT-JOSSE
SINT-JOOST

Réponse à la question concernant aux accès Wi-Fi et écrans interactifs à La Nouvelle École

Monsieur le Conseiller,

Je vous remercie pour votre question. Voici les éléments de réponse à ce sujet. La fibre Proximus Internet Pro+ a été installée début du mois d'avril et des visites de repérage ont été effectuées par le Service informatique afin d'identifier les possibilités d'utiliser le câblage existant.

Sur base de ces repérages, un plan de placement des points d'accès Wifi a été établi avec 4 bornes Wifi pour couvrir les locaux concernés. En fonction de la qualité du signal Wifi, 2 bornes supplémentaires pourraient venir renforcer la couverture Wifi.

Le matériel pour finaliser cette installation est en nos stocks, l'installation sera terminée et opérationnelle pour la mi-juin. Des travaux de câblage devront être effectués afin de pérenniser cette installation. En effet, le signal est plus stable si toutes les bornes Wifi sont reliées au routeur via des connexions câblées plutôt que sans fil.



SAINT-JOSSE
SINT-JOOST

Question écrite du Conseiller communal - M. MOUHSSIN - relative à la mise à disposition des espaces scolaires communaux

À l'attention du Collège des Bourgmestre et Échevins,

Le règlement communal et les pratiques en vigueur prévoient-ils un cadre formalisé pour la mise à disposition d'espaces dans les écoles communales de Saint-Josse-ten-Noode à des acteurs extérieurs ? À titre d'exemple, dans le cas d'une rupture du jeûne organisée dans une école communale :

1. 1. Une telle mise à disposition nécessite-t-elle une autorisation préalable du Collège, ou relève-t-elle de la seule compétence de la direction de l'établissement ?
2. 2. Le Collège est-il systématiquement informé de ces occupations, et selon quelle procédure ?
3. 3. Ces mises à disposition se font-elles à titre gratuit ou donnent-elles lieu à une participation financière ? Si oui, selon quel barème ?

Pour l'année 2025 et le premier trimestre 2026, je souhaite obtenir la liste complète des occupations d'espaces scolaires – préaux, salles, ou tout autre espace – par des acteurs extérieurs à l'école, avec pour chaque occurrence : l'établissement concerné, la nature de l'espace mis à disposition, l'identité ou la nature de l'occupant, la date et la durée de l'occupation, ainsi que les conditions financières appliquées.



SAINT-JOSSE
SINT-JOOST

Réponse à la question concernant la mise à disposition des espaces scolaires communaux

Monsieur le Conseiller,

En réponse à votre question écrite relative à mise à disposition des espaces scolaires communaux, vous trouverez ci-dessous les éléments de réponse.

Toute mise à disposition d'espaces dans les écoles communales au profit d'un tiers est soumise à une décision préalable du Collège des Bourgmestre et Échevins. Les demandes font systématiquement l'objet d'un formulaire dûment complété et signé, avant d'être soumises à l'approbation du Collège, qui est ainsi informé de chaque occupation.

Ces mises à disposition sont payantes et donnent lieu à l'application des tarifs prévus par le règlement communal adopté le 29 avril 2026. Toutefois, ce nouveau règlement ainsi que ses tarifs n'entreront en vigueur qu'à partir de septembre 2026.

En ce qui concerne les occupations intervenues durant l'année 2025 et le premier trimestre 2026, les services pourront en faire la compilation pour votre parfaite information.



SAINT-JOSSE
SINT-JOOST

Question écrite du Conseiller communal - M. DAOUD - relative aux braderie-brocante du quartier du Méridien et de la chaussée de Haecht

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Cette année encore, la braderie-brocante a animé le quartier du Méridien et la chaussée de Haecht, rassemblant commerçants et habitants autour d'une journée entre stands, bonnes affaires et bonne ambiance.

En tant que commerçant, je sais à quel point cela est important pour l'économie locale et je remercie à ce titre le Collège pour toutes les initiatives prises pour valoriser le commerce.

Ma question est la suivante : quel bilan peut-on tirer de cette initiative?

Je vous remercie pour vos réponse.



SAINT-JOSSE
SINT-JOOST

Réponse à la question concernant les braderie-brocante du quartier du Méridien et de la chaussée de Haecht

La braderie-brocante organisée cette année dans le quartier du Méridien et sur la chaussée de Haecht a connu une très bonne affluence.

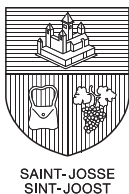
Les conditions météorologiques favorables ont contribué au succès de l'événement. La diversité de l'offre, réunissant commerçants locaux, commerçants ambulants et brocanteurs, ainsi que les bonnes affaires proposées, ont attiré de nombreux chalands tout au long de la journée.

Ce type d'initiative contribue fortement à la vitalité des rues commerçantes, tout en soutenant le développement d'une économie locale plus conviviale, plus proche des habitants et plus résistante.

Au-delà de son impact économique, il faut également souligner la portée sociale de ce rendez-vous. Une braderie ne se limite pas à un espace de vente en plein air : elle crée des occasions de rencontre entre générations et de convivialité, en facilitant les échanges entre riverains, familles et commerçants. Elle participe ainsi à dynamiser la vie de quartier et à renforcer l'appropriation collective de l'espace public.

Les trampolines installés pour les enfants ainsi que la fanfare déambulatoire ont également contribué à attirer du public. L'ensemble a permis de créer une ambiance conviviale et dynamique, appréciée tant par les visiteurs que par les participants.

Le bilan est donc positif et confirme l'intérêt de reconduire cet évènement qui est ancré dans les habitudes des habitants et des visiteurs.



Question écrite du Conseiller communal - M. LUAHABI - relative à la mise en place d'un service d'aide au remplissage de la déclaration d'impôts par le SPF Finances à Saint-Josse

Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Estimés Collègues,

Je souhaite, à travers cette interpellation, saluer une initiative particulièrement remarquable portée, depuis de nombreuses années, par la commune de Saint-Josse-ten-Noode en matière d'accompagnement administratif des citoyens.

En mettant à nouveau en place une permanence dédiée à l'aide au remplissage des déclarations fiscales, organisée le 8 juin prochain avec le soutien des professionnels du SPF Finances, notre commune démontre concrètement ce que doit être un service public moderne : un service public humain, accessible, proche des habitants et attentif aux réalités sociales du terrain.

À l'heure où de nombreuses démarches administratives se digitalisent à grande vitesse, beaucoup de citoyens – notamment les personnes âgées, les publics fragilisés ou les habitants moins familiarisés avec les outils numériques – se sentent démunis face à des procédures parfois complexes.

Trop souvent ailleurs, cette fracture administrative conduit à un non-recours aux droits, à des erreurs involontaires ou à un sentiment d'abandon vis-à-vis des institutions.

À cet égard, l'initiative portée par le Collège mérite d'être soulignée avec force. Elle illustre une vision exigeante et profondément sociale de l'action publique locale. En permettant aux habitants de bénéficier gratuitement d'un accompagnement personnalisé par des professionnels du SPF Finances, la commune agit de manière concrète pour rétablir l'égalité d'accès aux services publics.

Ce dispositif apparaît aujourd'hui comme un exemple particulièrement inspirant, voire unique à l'échelle de la Région bruxelloise, tant il renforce le lien de confiance entre les citoyens et les administrations. Il rappelle que la proximité humaine reste essentielle dans la relation entre l'autorité publique et les habitants.

Au-delà de l'aide fiscale elle-même, cette permanence envoie un signal fort : celui d'une commune qui ne laisse personne au bord du chemin administratif et qui considère l'accompagnement des citoyens comme une véritable mission de service public.

Dès lors, j'aimerais poser les questions suivantes :

- Quel bilan tirez-vous des précédentes éditions de cette permanence fiscale en termes de fréquentation et de satisfaction des habitants ?
- La commune envisage-t-elle de renforcer encore ce type d'accompagnement administratif de proximité dans d'autres matières relevant du quotidien des citoyens ?
- Des échanges ont-ils lieu avec d'autres communes bruxelloises afin de partager cette bonne pratique ?
- Enfin, comment la commune entend-elle poursuivre ses efforts pour lutter contre la fracture numérique et administrative qui touche encore une partie importante de la population ?

Je vous remercie.



SAINT-JOSSE
SINT-JOOST

Réponse à la question concernant la mise en place d'un service d'aide au remplissage de la déclaration d'impôts par le SPF Finances à Saint-Josse

Mesdames, Messieurs les Conseillères,

Cher Collègue,

Je vous remercie pour cette interpellation qui souligne cette initiative communale dans sa volonté de rapprocher l'administration des citoyens en proposant un accompagnement concret, accessible et utile dans une démarche souvent perçue comme complexe.

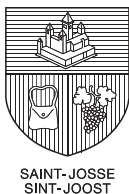
Les chiffres de participation témoignent d'ailleurs de l'intérêt constant des habitants pour ce service. En 2025, pas moins de 85 rendez-vous ont déjà été enregistrés. En 2024, 95 citoyens s'étaient inscrits, tandis qu'en 2023, nous comptons également 85 inscriptions.

Au vu de cet engouement régulier, il apparaît clairement que les habitants apprécient et plébiscitent cette initiative, qui permet à chacun de bénéficier d'un accompagnement personnalisé dans le remplissage de sa déclaration fiscale.

Je ne dispose pas encore du chiffre définitif pour cette année, les inscriptions restant ouvertes jusqu'au 29 mai inclus. Toutefois, il m'a déjà été rapporté que plusieurs citoyens avaient pris contact avec l'accueil de la Rue Royale avant même le lancement officiel de l'évènement.

Cela confirme que la demande est bien réelle et constante, et souligne l'importance de maintenir ce type de service de proximité au bénéfice de la population.

Je vous remercie pour votre attention.



Question écrite du Conseiller communal - M. BENHAMMOU - relative aux politiques de mise à l'emploi à Saint-Josse

Chers collègues,

Je voudrais revenir ce soir sur une initiative positive qui mérite d'être saluée : l'organisation récente de Job Connexion – Spécial Nettoyage à la Salle Tanger.

Dans une commune comme Saint-Josse, où la question de l'emploi reste centrale pour beaucoup d'habitants, il est important de soutenir toutes les actions qui permettent de créer un lien direct entre les chercheurs d'emploi et les employeurs.

Et à ce titre, je pense qu'il faut reconnaître l'intérêt de ce type de dispositif.

Créer des espaces concrets de rencontre, faire venir des entreprises, mobiliser les partenaires de l'emploi, rapprocher les opportunités du terrain : c'est utile, c'est visible, et c'est une bonne chose pour notre commune.

Mais justement, parce que c'est une bonne initiative, je pense qu'il est important aujourd'hui d'aller un peu plus loin.

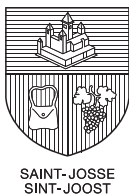
Au fond, la vraie question est simple : quel est l'impact réel de ces politiques de mise à l'emploi à Saint-Josse ? Parce que ce qui compte, ce n'est pas seulement d'organiser des rencontres, c'est de savoir si elles débouchent sur de vraies opportunités pour les habitants.

Et si c'est le cas – ce dont je suis convaincu car je connais la détermination de notre Echevine et du Collège sur cette question – alors il faut non seulement le dire, mais aussi s'appuyer dessus pour aller encore plus loin.

Donc mes questions au Collège sont assez simples :

- Quel bilan tirez-vous aujourd'hui des actions de mise à l'emploi organisées à Saint-Josse ?
- Disposez-vous de chiffres sur les résultats concrets obtenus ?
- Quelles sont les prochaines opérations ?

Je vous remercie pour votre investissement et pour votre attention



Réponse à la question concernant les politiques de mise à l'emploi à Saint-Josse

Monsieur le Conseiller communal,

Je vous remercie pour votre interpellation et votre intérêt pour les questions qui touchent à l'emploi. Elle me permet non seulement d'y répondre mais également d'élargir le cadre à un bilan des actions menées de manière générale par la Mission locale.

En effet, l'année 2025 marque un bilan particulièrement positif pour la Mission Locale pour l'emploi de Saint-Josse, tant au niveau de l'accompagnement des demandeurs d'emploi que de la solidité de son fonctionnement interne.

Au total, 1.467 demandeurs d'emploi ont été accompagnés tous secteurs confondus, dont près de la moitié sont des habitants de Saint-Josse. Le service Emploi-Formation a, à lui seul, assuré le suivi de 1.274 personnes, dépassant largement l'objectif de 1.050 suivis fixé par Actiris et pour lequel la Mission Locale est financée. Ce résultat témoigne de l'engagement constant des équipes et de la pertinence du travail mené sur le terrain.

Le pôle INITIATIVES a également poursuivi son action avec succès en permettant à 148 stagiaires de suivre des découvertes métiers et des formations qualifiantes dans des secteurs porteurs tels que l'aide à domicile en titres-services, la restauration ou encore l'hôtellerie.

Par ailleurs, 45 demandeurs d'emploi ont été engagés dans le cadre de contrats en Économie Sociale Mandatée en Insertion au sein du Service de Travaux d'Intérêts Collectifs. Cette expérience leur permet d'acquérir des compétences concrètes, des validations reconnues ainsi qu'une expérience professionnelle facilitant leur retour durable vers l'emploi.

Au total, plus de 22.250 heures de formation ont été dispensées en 2025, illustrant l'importance accordée au développement des compétences et à l'insertion professionnelle.

Concernant les job-dating organisés depuis plusieurs années, d'abord dans le cadre du projet « CEO EVENT » avec la Maison de l'Emploi et de la Formation de Saint-Josse, puis dans celui du projet inter-Maisons de l'emploi « Job Connexion », ceux-ci constituent aujourd'hui une véritable plus-value, tant pour la Mission Locale que pour les demandeurs d'emploi accompagnés.

Ces rencontres offrent aux chercheurs d'emploi l'opportunité de rencontrer en quelques heures plusieurs employeurs qui recrutent activement, augmentant ainsi considérablement leurs chances d'accéder à un entretien et à un emploi. En amont, les candidats bénéficient d'une préparation spécifique assurée par les équipes de la Mission Locale afin d'aborder ces échanges dans les meilleures conditions.

Le dernier Job Connexion consacré au secteur du nettoyage et des titres-services, organisé le 26 mars dernier, illustre pleinement l'efficacité de ce modèle. L'événement a réuni 9 employeurs et 51 candidats préparés en amont, générant plus de 200 entretiens d'embauche au cours d'une seule après-midi. Pas moins de 57 promesses d'embauche ont été formulées dès le jour même, certains candidats ayant reçu plusieurs propositions.

Les taux de satisfaction enregistrés témoignent également de la réussite de cette initiative, tant du côté des employeurs que des participants. Ces résultats très encourageants confirment l'efficacité du modèle développé par la Mission Locale et renforcent sa volonté de poursuivre et développer ce type d'actions au service de l'emploi et de l'insertion professionnelle.

Je vous remercie pour votre attention.



SAINT-JOSSE
SINT-JOOST

Question écrite du Conseiller communal - M. MOUHSSIN - relative à la Publicité des offres d'emploi communales

Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Échevins,

La page dédiée aux offres d'emploi sur le site officiel de la commune de Saint-Josse-ten-Noode ne serait plus fonctionnelle depuis un certain temps, rendant impossible la consultation des postes vacants par les citoyens.

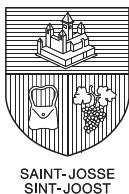
Or, il semblerait que des engagements aient bel et bien eu lieu durant cette période.

Je souhaiterais dès lors poser les questions suivantes au Collège :

- Quelles sont les obligations légales de la commune en matière de publicité des offres d'emploi, notamment au regard de la réglementation sur l'accès à la fonction publique locale ?
- Sur quelles plateformes ou canaux les offres d'emploi ont-elles été publiées depuis juillet 2025, en l'absence de publication sur le site communal ?
- Combien d'engagements ont été réalisés depuis juillet 2025, et pour quels postes ?
- Comment le Collège garantit-il l'égalité d'accès et la transparence dans les procédures de recrutement lorsque la publication officielle est défaillante ?

Un citoyen témoigne directement : « Apprendre qu'il y a encore des engagements depuis juillet mais que la publication ne respecte pas le cadre, c'est assez grave. Ça donne l'impression que la publication d'une offre d'emploi est inutile et que les candidats sont choisis d'avance. »

Je remercie le Collège pour ses réponses circonstanciées



Réponse à la question concernant la Publicité des offres d'emploi communales

Monsieur le Conseiller communal,

La Commune applique les principes fondamentaux qui régissent l'accès à la fonction publique locale, à savoir l'égalité d'accès aux emplois publics, la publicité des postes vacants, l'objectivité des procédures de sélection, le recrutement fondé sur les compétences, la motivation des décisions et le respect de la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles.

Conformément aux obligations en vigueur pour les employeurs publics bruxellois, les offres d'emploi de la Commune sont systématiquement publiées auprès d'Actiris. Cette publication constitue une garantie essentielle d'accès à l'emploi public dans le respect des principes d'égalité et de transparence.

Depuis juillet 2025, douze engagements ont été réalisés au sein de l'administration communale. La majorité de ces recrutements concerne le secteur de la petite enfance : six puéricultrices, une infirmière, une directrice et une conseillère pédagogique, dans le cadre de contrats à durée déterminée, dont trois sont aujourd'hui arrivés à échéance. Ont également été engagés un assistant administratif afin d'assurer la continuité du service, un ouvrier polyvalent pour répondre aux besoins opérationnels de l'administration ainsi qu'une coordinatrice Culture néerlandophone dans le cadre d'un poste subventionné.

La Commune considère que ses obligations en matière de publicité des emplois sont pleinement respectées dès lors que l'ensemble des appels à candidatures est publié sur Actiris conformément aux exigences légales.

Par ailleurs, contrairement à ce qui a pu être affirmé, la rubrique « Offres d'emploi » du site internet communal est pleinement fonctionnelle. Cette page demeure accessible à tout moment via le site communal, sous l'onglet « Emplois et formation », puis « Offres d'emploi ». Si aucune offre n'y figure actuellement, c'est simplement parce qu'aucune nouvelle demande de publication n'a été introduite ces derniers mois et que les offres précédentes ont été retirées une fois les procédures de recrutement clôturées.

La procédure interne de publication est claire et opérationnelle : les demandes de mise en ligne ou de retrait des offres sont transmises au service Communication par le service compétent, qui assure ensuite leur publication ou leur suppression dans les meilleurs délais. Aucun dysfonctionnement n'a été constaté dans ce processus.

Enfin, afin de renforcer encore la visibilité des opportunités d'emploi, certaines offres sont également relayées sur les réseaux professionnels de la Commune, notamment via la page LinkedIn « I Love Saint-Josse », permettant ainsi d'élargir leur diffusion auprès d'un public intéressé par les carrières dans le secteur public.

Enfin, je ne vous rappellerai pas ici le contexte qui est le nôtre et qui prévoit notamment un rôle à l'inspecteur pour ce qui concerne les engagements et leur gel.



SAINT-JOSSE
SINT-JOOST

Question écrite du Conseiller communal - M. MOUHSSIN - relative à la lutte contre les dépôts clandestins devant l'ancien parc à conteneurs

Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les Échevins,

Dans le cadre de la lutte contre les dépôts clandestins, nous avons pu constater, et plusieurs habitants nous l'ont également signalé, que depuis la fermeture du parc à conteneurs, des dépôts sauvages sont régulièrement effectués devant le site.

Une caméra de surveillance a été installée à la suite de cette fermeture. À ce sujet, je souhaiterais obtenir des éclaircissements sur les points suivants :

1. Cette caméra est-elle effectivement utilisée et opérationnelle ?
2. Disposez-vous d'images permettant d'identifier les personnes ayant procédé à ces dépôts clandestins ?
3. Le cas échéant, des taxes (ou amendes administratives) ont-elles été infligées à l'encontre des contrevenants ?
4. Pourriez-vous me communiquer le nombre de taxes appliquées depuis la fermeture de la déchetterie ?

Je vous remercie d'avance pour les réponses qui seront apportées à ces questions.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Échevins, l'expression de ma considération distinguée.

Ahmed Mouhssin
Conseiller communal



SAINT-JOSSE
SINT-JOOST

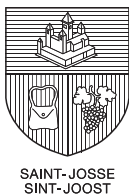
Réponse à la question concernant la la lutte contre les dépôts clandestins devant l'ancien parc à conteneurs

La caméra concernée n'est actuellement pas opérationnelle et ne peut, en tout état de cause, être utilisée dans le cadre de la constatation ou de la sanction d'infractions. Dès lors, aucun procès-verbal n'a été établi sur la base des images de cette caméra.

Elle n'a pas été installée à l'occasion de la fermeture du parc à conteneurs. Son installation est intervenue en 2023 dans le cadre de travaux réalisés par la société Via Paris Concept Decor sur le site du parc à conteneurs. Ce dossier a été traité par le service des Travaux publics.

Plus largement, cette situation s'inscrit dans le prolongement des échanges relatifs au dossier du « Quartier P'tit Boule » dont vous avez pu entendre les développements lors du conseil du 30 juin.

Une alternative est en cours d'examen pour le placement de caméras est en cours par les services sur base d'expériences portées ailleurs.



Question écrite de la Conseillère communale - Mme MARA - relative l'ASBL Transit : situation préoccupante

Monsieur le Bourgmestre,

Depuis plusieurs semaines, les acteurs du secteur de la prévention, de la réduction des risques, de l'accompagnement des usagers de drogues et du travail social tirent la sonnette d'alarme.

Les documents qui nous ont été transmis par l'ASBL Transit, mais également les articles de presse récents, font état d'une situation extrêmement préoccupante. Transit, acteur historique et incontournable de la politique bruxelloise en matière de drogues, annonce être au bord de la cessation de ses activités suite aux incertitudes budgétaires et aux réductions de financement envisagées.

Pour rappel, Transit n'est pas une structure périphérique. C'est un maillon essentiel de la chaîne de prévention et de sécurité à Bruxelles. Chaque jour, ses équipes prennent en charge des personnes en grande précarité, des consommateurs de drogues, des personnes souffrant d'addictions sévères, souvent éloignées des services classiques. Or, lorsque ces structures disparaissent ou s'affaiblissent, les problèmes ne disparaissent pas avec elles. Ils se déplacent simplement vers l'espace public, les quartiers et les services communaux.

À Saint-Josse, nous savons malheureusement de quoi nous parlons.

Depuis plusieurs années, nous constatons sur le terrain :

- une augmentation des consommations visibles dans l'espace public ;
- la présence de plus en plus importante de personnes en errance confrontées à des problématiques d'assuétudes ;
- une pression croissante sur les services de prévention, les gardiens de la paix, les éducateurs de rue et les services sociaux ;
- des tensions récurrentes dans certains secteurs du territoire communal ;
- une mobilisation permanente des acteurs de première ligne pour maintenir un équilibre déjà fragile.

Nous savons également que la réponse sécuritaire seule ne suffit pas.

La réalité de terrain démontre qu'aucune politique de sécurité durable ne peut être menée sans un investissement parallèle dans la prévention, la santé mentale, la réduction des risques et l'accompagnement social. Fermer ou affaiblir des structures telles que Transit revient à reporter la charge sur les communes, les zones de police, les CPAS, les services de prévention et, in fine, sur les habitants eux-mêmes.

Dans ce contexte, je souhaiterais dès lors poser les questions suivantes :

1. Le Collège a-t-il été officiellement informé des difficultés financières rencontrées par Transit et des conséquences potentielles d'une fermeture ou d'une réduction de ses activités ?
2. Une évaluation a-t-elle été réalisée concernant l'impact qu'une telle situation pourrait avoir sur Saint-Josse, notamment en matière de tranquillité publique, de consommation dans l'espace public et d'accompagnement des publics les plus fragilisés ?
3. Des contacts ont-ils été pris avec les autorités régionales compétentes afin de rappeler l'importance des dispositifs de réduction des risques dans la gestion des problématiques de sécurité urbaine ?

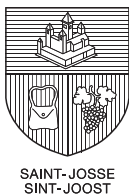
4. Le Collège partage-t-il l'analyse selon laquelle la prévention, la santé et la sécurité constituent un continuum indissociable et que toute diminution des moyens consacrés à l'un de ces piliers risque d'avoir des répercussions directes sur les autres ?
5. Enfin, le Collège entend-il interpeller le Gouvernement régional afin de garantir la pérennité des opérateurs essentiels du secteur et éviter que les communes ne soient confrontées demain à une aggravation des problématiques que ces associations contribuent aujourd'hui à contenir ?

Parce qu'au-delà du sort d'une ASBL, c'est bien la question du modèle de société que nous souhaitons défendre qui est posée.

Investir dans la prévention n'est pas une dépense. C'est éviter demain des coûts humains, sociaux, sanitaires et sécuritaires bien plus importants.

Et à Saint-Josse, où nous connaissons déjà la fragilité de certains équilibres urbains, nous ne pouvons pas nous permettre d'attendre que les dispositifs disparaissent pour constater les dégâts.

Je vous remercie.



Réponse à la question concernant l'ASBL Transit : situation préoccupante

Je vous remercie pour votre interpellation concernant la situation préoccupante de l'ASBL Transit.

Je partage votre analyse quant au rôle fondamental que joue cette association dans l'écosystème bruxellois de prévention, de santé publique et de réduction des risques.

Concernant votre première question, le Collège a effectivement été informé des difficultés rencontrées par Transit, notamment au travers des communications du secteur associatif, des échanges entre acteurs de terrain ainsi que des informations relayées dans la presse. Comme de nombreuses communes bruxelloises, nous suivons avec attention l'évolution de ce dossier.

Concernant la deuxième question, il est évident qu'une disparition ou une réduction importante des activités de Transit aurait des répercussions sur les communes bruxelloises et particulièrement sur les quartiers déjà confrontés à des phénomènes de consommation problématique.

À Saint-Josse, nos services de prévention, nos éducateurs de rue, nos gardiens de la paix, nos travailleurs sociaux et notre zone de police constatent quotidiennement l'importance d'un accompagnement spécialisé pour les personnes souffrant d'assuétudes. Lorsque les structures de prise en charge s'affaiblissent, les situations de détresse se déplacent vers l'espace public. Ce sont alors les communes qui se retrouvent en première ligne.

Concernant la troisième question, plusieurs échanges ont eu lieu dans les instances de concertation régionales auxquelles participe la commune. Nous y rappelons régulièrement que les enjeux de sécurité, de santé mentale, d'assuétudes et de cohésion sociale sont étroitement liés et nécessitent une approche coordonnée.

Concernant la quatrième question, le Collège partage pleinement cette analyse. Opposer prévention et sécurité est une erreur.

L'expérience du terrain démontre exactement l'inverse. Les politiques de sécurité qui fonctionnent sont celles qui s'appuient simultanément sur la prévention, l'accompagnement social, la santé publique et l'action policière.

À Saint-Josse, nous avons toujours défendu cette approche équilibrée. La prévention ne remplace pas la sécurité. Elle la renforce.

Concernant la cinquième question, nous continuerons à porter ce message auprès des autorités compétentes. Les communes ne peuvent pas être les variables d'ajustement de décisions qui fragiliseraient davantage des secteurs déjà sous tension.

Au-delà du cas de Transit, c'est la question du financement de l'ensemble des acteurs de première ligne qui est posée aujourd'hui.

Car derrière les chiffres budgétaires, il y a des réalités humaines.

Il y a des personnes vulnérables et dépendantes qui cherchent à accéder aux soins.

Il y a des habitants qui souhaitent pouvoir vivre sereinement dans leur quartier.

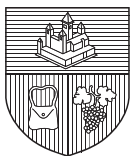
Il y a des travailleurs sociaux, des éducateurs, des policiers et des professionnels de la santé qui tentent quotidiennement d'apporter des réponses concrètes à des situations de plus en plus complexes.

Affaiblir ces dispositifs reviendrait à reporter les difficultés vers les communes, les services d'urgence, les hôpitaux et les forces de l'ordre.

Et chacun sait qu'il est toujours moins coûteux, humainement, socialement et financièrement. La solution est de prévenir que de réparer.

La sécurité d'un territoire ne se mesure pas uniquement au nombre d'interventions policières. Elle se mesure également à sa capacité à protéger les plus fragiles, à prévenir les ruptures et à maintenir la cohésion sociale.

C'est cette vision que nous continuerons à défendre.



SAINT-JOSSE
SINT-JOOST

Question écrite de - - relative aux litiges

Monsieur le Bourgmestre,



SAINT-JOSSE
SINT-JOOST

Réponse à la question concernant les litiges

Monsieur le Conseiller,

En ce qui concerne les procédures judiciaires impliquant la Commune, il convient de distinguer deux situations prévues par la Nouvelle Loi communale (NLC).

D'une part, lorsque la Commune est atraite en justice, le Collège des bourgmestre et échevins est habilité à assurer sa défense sans devoir solliciter l'autorisation préalable du Conseil communal.

Cette compétence est prévue à l'article 270 de la NLC, qui dispose notamment que le Collège répond en justice à toute action intentée contre la Commune.

D'autre part, lorsque la Commune souhaite introduire elle-même une action en justice en qualité de demanderesse, l'article 270 de la NLC prévoit que, sauf exceptions, le Collège ne puisse agir qu'après avoir obtenu l'autorisation du Conseil communal.

S'agissant de votre demande d'informations relatives au contentieux, nous pouvons dès à présent vous inviter à prendre connaissance du contentieux fiscal de la commune. A cet effet, nous pouvons mettre à votre disposition un document reprenant, pour chaque dossier, l'exercice d'imposition, le libellé du rôle, les montants dus ainsi que les articles de rôle. Il s'agit d'une information complète, qui ne contient toutefois pas les données à caractère personnel des redevables pour l'exercice d'imposition 2025.

Plus généralement, le service du contentieux reste à votre disposition afin de permettre la consultation ou la communication des documents administratifs existants relatifs à un dossier déterminé ou à une catégorie de contentieux préalablement identifiée. Cette mise à disposition s'effectuera dans le respect des dispositions légales applicables ainsi que des intérêts de la Commune lorsque ceux-ci sont susceptibles d'être affectés par une procédure contentieuse en cours.

Bien cordialement,



SAINT-JOSSE
SINT-JOOST

Question écrite du Conseiller communal - M. BOIKETE - relative à la transparence et uniformisation de la perception des taxes et redevances communales

La perception des taxes et redevances communales constitue une part essentielle du fonctionnement financier de notre commune : taxes de stationnement, redevances de crèche, taxes sur les enseignes, terrasses, déchets, occupation du domaine public, etc.

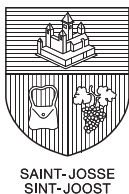
Or, aujourd'hui, il apparaît extrêmement difficile d'avoir une vision claire et consolidée de ce qui est enrôlé, de ce qui est annulé et de ce qui est réellement perçu.

Selon les services, les méthodes d'enregistrement varient : certains utilisent des applications numériques, d'autres encore fonctionnent au papier, d'autres enfin disposent de systèmes internes non harmonisés. Cette fragmentation complique non seulement le suivi budgétaire mais pose aussi un risque majeur : l'absence de transparence et de traçabilité, notamment lorsqu'une taxe ou une redevance est annulée.

Il est en effet indispensable de pouvoir savoir qui a décidé cette annulation, quand, et surtout pourquoi, afin de garantir la bonne gouvernance et l'égalité de traitement de tous les redevables.

Dans ce contexte, je souhaite poser les questions suivantes :

1. Comment le Collège explique-t-il l'absence d'un système centralisé permettant de suivre de manière uniforme l'ensemble des taxes et redevances, depuis la constatation jusqu'à la perception ?
2. La commune prévoit-elle d'uniformiser et d'automatiser les modes de perception afin d'améliorer la fiabilité des données, réduire les erreurs au niveau des comptes et renforcer la transparence ?
3. Quelles procédures existent aujourd'hui pour encadrer l'annulation d'une taxe ou d'une redevance, et comment garantir que ces décisions soient systématiquement motivées, tracées et accessibles au contrôle ?
4. Le Collège peut-il s'engager à mettre en place un dispositif garantissant une transparence totale : registre des annulations, harmonisation des pratiques, et reporting régulier sur le constaté, l'enrôlé, l'annulé, et le perçu ?



Réponse à la question concernant la transparence et uniformisation de la perception des taxes et redevances communales

Monsieur le Conseiller,

Il existe déjà un système centralisé pour les taxes, et il en va de même pour les SAC ainsi que pour le stationnement. Cela démontre qu'une gestion structurée, rigoureuse et cohérente est non seulement possible, mais déjà en place au sein de l'administration.

Pour les autres redevances, les procédures et les règlements existent également. L'enjeu aujourd'hui n'est donc pas de réinventer entièrement le fonctionnement, mais bien de veiller à une application uniforme des règlements, des consignes et des procédures par l'ensemble des services.

Chaque règlement doit d'ailleurs intégrer clairement sa dimension « perception », afin de garantir une gestion complète, lisible et juridiquement solide.

En matière fiscale, les procédures d'annulation sont déjà encadrées depuis longtemps : l'annulation d'une taxe passe par le Collège, au moyen d'une non-valeur ou d'une non-valeur avec remboursement.

Pour les redevances et les SAC, la gestion est assurée directement par les services concernés, ce qui se justifie par le volume important de dossiers à traiter.

En cela, notre fonctionnement ne diffère pas de ce qui se pratique dans de nombreuses autres administrations. En disant cela, il existe un certain nombre d'enjeux importants et notamment celui de l'intégration logicielle et l'utilisation d'outil numériques adaptés, tout en gardant l'humain au centre.

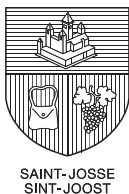
Une bonne administration ne repose pas uniquement sur des règlements ; elle repose aussi sur des outils adaptés, des responsabilités clairement définies et une capacité réelle de contrôle et de pilotage. C'est dans cette logique que nous voulons avancer : préparer l'administration de demain en intégrant plus les solutions numériques. Car tout devient plus simple, plus fiable et plus transparent lorsque les services disposent d'outils de gestion performants.

Et c'est aussi vers cela que nous avançons.

L'objectif n'est pas de multiplier les structures ou de complexifier le travail des services, mais au contraire de moderniser les méthodes, d'uniformiser les pratiques et de sécuriser les processus.

Mieux organiser, mieux équiper et mieux piloter, nous y travaillons au quotidien. Je remercie à ce titre nos fonctionnaires dirigeants qui avancent de manière coordonnée dans cette direction.

Je vous remercie pour votre attention.



Question écrite du Conseiller communal - M. BOIKETE - relative à la politique communale en matière d'activité complémentaire

Une travailleuse communale a récemment démissionné après que sa demande d'exercer une activité complémentaire a été refusée. Une autre s'est vu refusé une activité complémentaire mais est toujours en fonction.

Ces épisodes mettent en lumière une problématique plus large au sein de l'administration : de nombreux agents exercent une activité complémentaire, mais les règles en la matière sont encore mal comprises ou inégalement appliquées.

En principe, toute activité générant un revenu – qu'il s'agisse d'un statut d'indépendant complémentaire, d'une activité en société, d'un flexi-job ou de toute autre forme de travail rémunéré – doit être déclarée à l'employeur.

Pourtant, certains agents omettent cette démarche, parfois par méconnaissance, parfois par simple distraction. Il arrive même que des activités soient exercées sans que le chef de service direct en soit informé, ce qui pose des questions en termes de transparence, de compatibilité des fonctions et de bonne gestion administrative.

Il est également important de rappeler que certaines activités doivent être déclarées même lorsqu'elles ne génèrent aucun revenu. En effet, certains engagements extraprofessionnels, par leur nature ou leur visibilité, peuvent présenter un risque d'atteinte à l'image, à la neutralité ou à la réputation de l'employeur. La transparence permet alors de vérifier la compatibilité de ces activités avec les missions exercées au sein de l'administration et d'éviter toute situation susceptible de créer un conflit d'intérêts ou de porter préjudice à l'institution.

Une politique claire, connue et appliquée de manière uniforme permettrait d'éviter les malentendus, de prévenir les conflits potentiels et d'assurer une égalité de traitement entre tous les travailleurs. Elle garantit également que les activités externes ne compromettent ni le fonctionnement des services, ni l'image de l'administration.

Dans ce cadre, plusieurs points méritent d'être clarifiés :

1. Combien de travailleurs exercent actuellement une activité complémentaire au sein de l'administration ?
2. Dans quels cas une activité complémentaire doit-elle impérativement être déclarée à l'employeur ?
3. Sur quels critères l'administration fonde-t-elle l'acceptation ou le refus d'une telle activité ?
4. Les chefs de service sont-ils associés au processus de décision ?
5. Un dispositif de régularisation est-il prévu pour les agents ayant omis de déclarer leur activité complémentaire ?



SAINT-JOSSE
SINT-JOOST

Réponse à la question concernant la politique communale en matière d'activité complémentaire

Monsieur le Conseiller communal,

À l'heure actuelle, moins de dix travailleurs de l'administration exercent une activité complémentaire déclarée.

Conformément aux obligations légales et déontologiques applicables aux agents publics, toute activité complémentaire doit être déclarée à l'employeur. Cette obligation découle notamment du devoir de loyauté, du principe de disponibilité ainsi que des règles relatives aux incompatibilités et aux conflits d'intérêts.

Lors de l'examen d'une demande, l'administration apprécie notamment la compatibilité de l'activité envisagée avec les fonctions exercées, son incidence éventuelle sur l'organisation du service ainsi que les risques potentiels pour l'image et les intérêts de la commune. Chaque situation fait l'objet d'une analyse au cas par cas.

Dans le cadre de cette procédure, le chef de service concerné est systématiquement consulté et invité à rendre un avis préalablement à la décision.

Par ailleurs, l'administration encourage les agents qui exerceraient une activité complémentaire non encore déclarée à régulariser leur situation dans les meilleurs délais. En effet, le non-respect de l'obligation de déclaration est susceptible d'être considéré comme un manquement aux obligations professionnelles applicables aux membres du personnel.